17 juin 2002 **02.129**

Interpellation Gisèle Ory

Prévention des violences familiales

Le canton de Neuchâtel vient de vivre une série particulièrement noire. Les tragédies familiales se succèdent. Ce ne sont pas de simples faits divers. Même si elle est peu visible, la violence au sein de la famille est une des formes les plus répandues de violence. On pense qu'une femme sur cinq y est confrontée. Ces actes correspondent à une vision des rapports familiaux reposant sur la domination et la possessivité. Les indices de tels comportements sont souvent nombreux. Ils peuvent être détectés avant que l'on en arrive à des situations désespérées.

Vivre de telles scènes est très traumatisant pour les enfants, perturbe leur développement et augmente leurs chances de tolérer ou de reproduire de tels actes une fois adultes.

La prévention est donc extrêmement importante. D'une part, les victimes doivent être prises en charge et protégées contre les récidives. D'autre part, les personnes violentes doivent également faire l'objet d'un suivi afin de pouvoir apprendre à contrôler leurs sentiments et leurs pulsions.

Quelle est la politique que le canton veut mettre en place pour lutter contre la violence conjugale, améliorer l'accueil et la protection des victimes, et rendre les interventions policières dans le cadre familial aussi rapides et efficaces que possible?